



Appel à candidature d'experts MK/CMK pour participer au conseil d'orientation stratégique du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie

Paris le 17 Avril 2016,

Thématique : Appel à candidature d'experts MK/CMK pour participer au conseil d'orientation stratégique du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie

APM international a rédigé un article concernant un décret paru au Journal officiel le 14 Avril (Journal officiel, jeudi 14 avril 2016, texte 20) qui ajoute quatre nouvelles organisations dont les professions non médicales comme membres du conseil d'orientation stratégique du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie.

« Le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie a été créé en janvier, rappelle-t-on (cf APM VL900IVKC).

Sa mise en place était prévue par le Plan national 2015-18 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie, présenté début décembre 2015 par la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine (cf APM VL8NYRY7Z).

Le conseil d'orientation stratégique définit les orientations du Centre national, ainsi que le programme de travail annuel, et organise le calendrier des travaux. Il doit se réunir au moins deux fois par an.

Le décret paru en janvier disposait que le conseil d'orientation stratégique comportait, outre son président, quatorze membres.

En plus de l'administration centrale (DGS, DGOS, DGCS, Drees), ces membres sont le directeur général de la fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon, trois représentants d'usagers relevant d'associations agréées, et des représentants de sociétés savantes: la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (Sfap), la Société française du cancer (SFC), la Société française de gériatrie et gérontologie (SFGG), la Société française d'anesthésie et de réanimation (Sfar), la Société de réanimation de langue française (SRLF), la Société française de pédiatrie (SFP), le Collège de la médecine générale (CNGE), ainsi qu'un représentant du Comité national consultatif d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE).

Le décret daté de mardi et paru au Journal officiel jeudi élargit la composition du conseil d'orientation stratégique "afin d'assurer la représentation des urgentistes et des professions non médicales (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, psycho-oncologues)", est-il simplement noté dans la notice du texte.

Concrètement, il ajoute:

- un représentant du Collège français de médecine d'urgence, Conseil national professionnel de médecine d'urgence*
- un représentant du Collège infirmier français*

- un représentant du Collège de la masso-kinésithérapie
- un représentant de la Société française de psycho-oncologie.

vl/san/APM polsan redaction@apmnews.com »

Le CMK recherche des MK experts travaillant dans le domaine des soins palliatifs et de la fin de vie.

Date de clôture de l'appel : 28 Avril 2016

1. Les candidatures doivent être envoyées **par le représentant de chaque structure pour le CMK** au plus tard le 28 Avril 2016 à l'adresse suivante : secretariat@college-mk.org
2. Les dossiers de candidatures doivent comprendre pour chaque candidat :
 - Une lettre de candidature à l'attention du Président du CMK
 - Un curriculum vitae actualisé avec liste des titres et travaux
 - Une déclaration publique d'intérêts
 - N° d'inscription à l'Ordre
3. Les **candidats retenus** par le CMK devront signer la **charte d'éthique et de déontologie** du collège.

Vous pouvez télécharger la déclaration publique d'intérêt et la charte d'éthique sur le site du CMK www.college-mk.org dans l'onglet activités du CMK